



ODD 11

**FAIRE EN SORTE QUE LES
VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS
HUMAINS SOIENT OUVERTS À
TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS
ET DURABLES.**



FAIRE EN SORTE QUE LES VILLES ET LES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS SOIENT OUVERTS À TOUS, SÛRS, RÉSILIENTS ET DURABLES

Le monde est de plus en plus urbanisé. La population mondiale a atteint **8 milliards d'habitants en 2022** et plus de la moitié d'entre eux vivent dans des zones urbaines. Ce chiffre ne fera qu'augmenter, puisque **70 % de la population devrait vivre dans les villes d'ici à 2050**.

Les villes et les zones métropolitaines sont des pôles de la croissance économique, contribuant à près de 60 % du produit intérieur brut mondial. Cependant, elles représentent aussi près de **70 % des émissions de carbone** dans le monde et plus de **60 % des ressources utilisées**.

Environ **1,1 milliard de personnes** vivent actuellement **dans des bidonvilles** ou dans des conditions similaires dans les villes, et **2 milliards de personnes supplémentaires** sont attendues dans **les 30 prochaines années**. Les infrastructures et les services sont rendus inadéquats et surchargés (tels que la collecte des déchets et les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, les routes et le transport), avec des risques aggravés de pollution.

Les **inégalités** et les **niveaux de consommation d'énergie et de pollution** dans les villes sont quelques-uns des défis à relever. De plus, bien que les villes n'occupent que 3 % des terres à l'échelle mondiale, elles sont responsables de 60 à 80 % de la consommation énergétique et de 75 % des émissions de carbone.

Nombre de villes sont également **plus vulnérables aux changements climatiques** et aux **catastrophes naturelles** en raison de leur forte concentration de population et de leur emplacement. Il est donc essentiel de renforcer **la résilience urbaine** pour éviter les pertes humaines, sociales et économiques.



ODD 11

L'ODD 11 vise donc à **réhabiliter et à planifier les villes** (et tout établissement humain) de manière à ce qu'elles puissent offrir à tous un accès aux services de base, à l'énergie, au logement, au transport, espaces publics verts, tout en améliorant/réduisant l'utilisation des ressources et limitant leurs impacts environnementaux.

De portée nationale et locale, cet ODD vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains **soient ouverts**

à tous, sûrs, résilients et durables. Il doit être compris comme une mise en œuvre au niveau des territoires de l'ensemble des ODD. Compte tenu de l'importance que prennent les villes dans le monde, cet ODD est évidemment largement dépendant des autres et essentiel à leur réalisation.



LES 10 CIBLES DE L'ODD 11 :

11.1 : Accès au logement décent

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

11.2 : Transports sûrs, accessibles et viables

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes

11.3 : Urbanisation durable

D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.





LES 10 CIBLES DE L'ODD 11 :

11.4 : Préservation du patrimoine

Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

11.5 : Prévention et limitation de l'impact des catastrophes

D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique. Réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.

11.6 : Impact environnemental

D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

11.7 : Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs

D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

11.a : Développement territorial

Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale..

11.b : Politiques intégrées pour des territoires résilients

D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes. Élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.

11.c : Bâtiments durables et résilients

Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.



Le contexte en France

Les villes et territoires français sont riches de nombreux atouts et le pays se trouve dans une situation privilégiée par rapport à d'autres. Et si le développement urbain en France bénéficie d'un cadre solide, d'une réglementation nationale qui s'est renforcée depuis la fin des années 1980, l'analyse des cibles de l'ODD 11 montre **la nécessité d'aller plus loin pour construire des villes résilientes et durables.**

La mise en œuvre de l'ODD 11 en France interroge notamment sur **les inégalités territoriales, entre les territoires et au sein des territoires.** Il faut veiller à ce que la croissance des métropoles ne se fasse pas au détriment des petites villes. Il faut aussi veiller à pouvoir maintenir une certaine qualité de vie dans les métropoles, en particulier pour les plus démunis. Car l'urbanisation et le développement des grandes villes a eu pour effet d'exclure de leurs centres les populations les plus pauvres (gentrification). Ces dernières années, des habitats de fortune et des bidonvilles se multiplient dans les zones urbaines et viennent rappeler l'urgence de construire les politiques d'aménagement, les politiques de la ville, et les politiques sociales avec une approche transversale.

La gestion des flux migratoires et la prise en charge des réfugiés doivent désormais faire partie intégrante des réflexions des responsables politiques locaux et des aménageurs, pour assurer des conditions de vie décentes, ainsi que l'inclusion sociale.

Les récurrences récentes des catastrophes naturelles en France posent elles aussi un enjeu d'anticipation mais surtout d'adaptation des territoires, et en particulier des villes (îlots de chaleur, retour de la nature en ville etc...). Un rapport de l'ONU publié à l'automne 2018 estime les pertes économiques liées aux catastrophes naturelles produites par les changements climatiques à près de 50 milliards d'euros en France.

L'ODD 11 interpelle les villes et les territoires sur **plusieurs enjeux clés** : logements décents et sobres en énergie, transports fiables et à faible impact environnemental, retour de la nature en ville et préservation de la biodiversité, adaptation aux changements climatiques pour assurer la continuité des services de base et une bonne qualité de vie.

De nombreux outils sont à la disposition des villes et des territoires pour s'engager en faveur de la réalisation de l'ODD 11 et de l'Agenda 2030 : plan climat air énergie territorial, stratégie d'adaptation et de résilience, réglementation environnementale RE2020, smart grids, plan local de l'habitat, etc...

France Ville Durable : la ville durable de demain sera sobre, résiliente et inclusive, 10' - <https://www.youtube.com/watch?v=qyReubVnXJO>





Les interactions clés de l'ODD 11 avec les 16 autres ODD

Avec l'ODD 1

Garantir l'accès des plus démunis à un logement adéquat, abordable et durable.

Avec l'ODD 2

Renforcer l'autonomie alimentaire des agglomérations urbaines.

Avec l'ODD 3

Améliorer la qualité de l'air et réduire les accidents de la circulation en ville.

Avec l'ODD 4

Éduquer et sensibiliser à la citoyenneté urbaine durable.

Avec l'ODD 5

Mieux prendre en compte la sécurité des femmes dans les lieux et transports publics.

Avec l'ODD 6

Dés-imperméabiliser les villes et gérer les risques d'inondation en ville.

Avec l'ODD 7

Organiser la sobriété carbone des villes dans tous les domaines.

Avec l'ODD 8

Promouvoir la transition écologique des territoires et l'économie « verte ».

Avec l'ODD 9

Mobiliser l'innovation pour favoriser l'émergence de villes plus durables.

Avec l'ODD 10

Promouvoir une planification intégrée qui garantisse la solidarité territoriale.

Avec l'ODD 12

Réduire l'impact environnemental et la consommation de ressources naturelles des villes.

Avec l'ODD 13

Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les plans et projets locaux.

Avec l'ODD 14

Articuler gestion des zones côtières et planification territoriale.

Avec l'ODD 15

Limiter l'empreinte écologique de l'urbanisation.

Avec l'ODD 16

Lutter contre la corruption par une transparence accrue des décisions des collectivités.

Avec l'ODD 17

Mobiliser tous les acteurs dans les projets locaux, dont les Agendas 2030 locaux. Favoriser les échanges et collaborations à l'international sur les villes durables.



Comment les entreprises s'engagent pour répondre à l'objectif « villes et communautés durables ?

En matière de ville durable et inclusive, les capacités d'innovation des entreprises sont appuyées et mises en valeur notamment par le dispositif de soutien aux « Démonstrateurs industriels pour la ville durable ».

Ce dispositif lancé par l'Etat en 2015 permet d'inventer des stratégies et de nouveaux modèles pour la ville durable, susceptibles de se diffuser, tout en renforçant l'attractivité des territoires. 16 consortiums associant des acteurs publics et privés déploient sur l'ensemble du territoire des innovations technologiques, organisationnelles et de gouvernance à toutes les étapes de la conception urbaine : smart grids,



plateformes numériques d'échange de données, services urbains innovants, quartiers à énergie positive, etc...
<https://www.ecologie.gouv.fr/demonstrateurs-industriels-ville-durable>

Smart Grid Energy est une entreprise innovante du domaine de l'énergie. Son savoir-faire en matière d'optimisation des actifs de production et d'effacement de consommation électriques lui permet de jouer un rôle clé pour la compétitivité des industriels ainsi que pour l'efficacité du système électrique dans son ensemble.

<https://www.smartgridenergy.fr>



Quelques ressources

Pour une ville intelligente :

<http://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0084/Temis-0084241/22483.pdf>

Agence française de développement :

<https://www.afd.fr/fr/page-thematique-axe/villes-durables>

Villes zéro carbone :

<https://www.youtube.com/watch?v=QBML4XFFm3w>

Synthèse de l'ODD 11 :

<https://fonda.asso.fr/ressources/fiche-odd-ndeg11-villes-et-communautés-durables>

ODD11

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/cities/>



Les acteurs spécialisés

Union Habitat- <https://www.union-habitat.org>

ADEME – agence de la transition écologique -villes - <https://www.ademe.fr>

UNESCO - <https://fr.unesco.org/unesco-for-sustainable-cities>

France villes durables - <https://francevilledurable.fr>

Cité set Gouvernements Locaux Unis (CGLU) - <https://www.uclg.org/fr>

